

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU JEUDI 9 JUILLET 2020
AU FOYER DE LA SALLE FORESTAY A PUIDOUX**

(Ouverture à 20H00 – Clôture à 21H30)

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président procède à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe Chappuis, Jean-François CHEVALLEY, Mauro Contardo, Jean-Paul Demierre et Jean-Paul Favre	5
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	19
ABSENTS EXCUSES :	Comité de direction : M. Duggan Kilian	1
	Conseil intercommunal : Mme Esseiva Nathalie, MM. Marc-André Cossy, Vincent Hofer et Emmanuel Hug	4
		<hr/>
TOTAL DES PRESENCES		23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 10.

1. ASSERMENTATIONS

En tant que nouveaux membres du Conseil intercommunal APOL : M. Basile Debraine remplace M. Urs Marti, M. Daniel Ochs remplace M. Claude Perret, M. Pietro Scalfaro remplace M. Yvan Rey. Mme Jeannette Mathis remplace M. Michel Guex en tant que secrétaire du Conseil intercommunal APOL.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, donne lecture du texte d'assermentation et procède à l'assermentation des nouveaux conseillers et de la secrétaire Mme Jeannette Mathis.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Assermentations
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2019
4. Communications du Bureau
5. Dépôt de motions et de postulats
6. Préavis N° 01/2020 - Remplacement d'un véhicule d'intervention
7. Préavis N° 02/2020 - Comptes APOL 2019
8. Préavis N° 03/2020 - Rapport de gestion 2019
9. Réponse au postulat de Monsieur Thierry Buche
10. Communications du Comité de direction
11. Propositions individuelles et divers

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 31.10.19

Chacun ayant reçu copie du procès-verbal du 31.10.19, il n'est pas procédé à sa relecture.

Le procès-verbal est adopté à la majorité, avec 2 abstentions.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président Olivier Paschoud mentionne qu'il a été le 8 octobre 2019 à la présentation du nouveau commandant M. Raphaël Cavin et le 28 novembre 2019 à la passation de commandement.

5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Olivier Paschoud, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande. Le Président Olivier Paschoud clôt le point 5) de l'ordre du jour.

6. PREAVIS No 01/2020 – REMPLACEMENT D'UN VEHICULE D'INTERVENTION

Chacun ayant reçu copie du préavis et du rapport de la Commission de gestion, il n'est pas procédé à sa relecture.

Mme Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, souligne que le préavis a été étudié et traité pendant la phase COVID par mail et par téléphone. L'ensemble des membres de la Commission de gestion remercie le Comité directeur pour sa souplesse.

La Commission de gestion, s'est interrogée sur la manière de traiter ce dossier, sachant que le Comité de direction a la possibilité d'engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas et par législature et qu'il aurait pu procéder à cette acquisition sans passer par un préavis.

Mme Florence Gross reprend les conclusions du préavis et recommande son acceptation.

Le Président M. Olivier Paschoud remercie Mme Gross et ouvre la discussion.

Discussion :

M. Thierry Buche demande si l'achat d'un véhicule électrique ou à batterie (Tesla ou autre) a été étudié, et s'il ne pourrait y avoir une sorte de synergie avec d'autres corps de police.

M. Jean-Paul Demierre relève que des essais ont été faits (notamment à Bâle et à Crans Montana), mais qu'il n'y a jusqu'ici aucun retour. Il existe déjà une synergie entre les polices cantonales et intercommunales, mais il est prématuré d'en tirer des conclusions. Le remplacement d'un véhicule d'intervention est assez urgent. Dans le futur, lors de l'achat d'un prochain véhicule, les Polices communales vaudoises pourront s'appuyer sur une étude commune relative à un véhicule électrique. Ce mandat a été confié par la Conférence des directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV) à la Conférence des Commandants des Polices communales vaudoises (CCPV). La Police Région Morges est en charge de cette évaluation.

M. Thierry Buche confie à M. Jean-Paul Demierre un comparatif des voitures thermiques-électriques que lui a consigné son collègue du Conseil communal de Lutry, M. Philippe Mingard, sensible aux problèmes écologiques.

M. Jean-Paul Demierre remercie M. Thierry Buche.

M. Jacques Paturel se réfère au rapport du Comité de gestion, page 2 «discussion» 2^{ème} paragraphe et demande si une reprise du véhicule actuel a été envisagée.

Mme Florence Gross explique qu'il y a eu beaucoup de frais d'entretien en 2019 pour le véhicule actuel et qu'il ne serait pas opportun de le garder.

M. Jean-Paul Demierre confirme qu'une reprise est prévue par le concessionnaire (montant inconnu à ce jour, environ CHF 4'000.-).

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud clôt la discussion.

Conclusions :

Au vu de préavis 01/2020 présenté par le Comité de direction, la Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal de APOL d'adopter les conclusions amendées du préavis No 01/2020, soit :

- 1) D'autoriser le Comité de direction à acheter un véhicule d'intervention tel que mentionné dans le préavis ;
- 2) D'accorder les crédits supplémentaires nécessaires à cet achat, soit la somme de CHF 48'000.- ;
- 3) D'admettre le mode de financement proposé.

Décision :

Le Président Olivier Paschoud relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis No 01/2020 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

7. PREAVIS NO 02/2020 – COMPTES APOL 2019

Le Président M. Olivier Paschoud donne la parole à Mme Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion.

Mme Florence Gross remercie le Président. La Commission de gestion est satisfaite des résultats 2019. Mme Florence Gross relit la synthèse et les conclusions du rapport sur les comptes 2019.

Le Président Olivier Paschoud passe les comptes page par page.

Discussion :

M. Martial Vurlod signale une faute de frappe en page 5). Coût net de l'APOL : CHF 5'748'324.36.

M. Jacques Paturel : cpte 611.4370.01 «amendes de stationnement et circulation», page 12. Pourquoi le budget est-il si haut ?

M. Jean-Paul Demierre : les objectifs n'ont pu être atteints du fait que 2 collaborateurs étaient en arrêt maladie pendant le mois de janvier.

M. Charles Chappuis : cpte 611.4370.03 «amendes radar», page 12. Pourquoi le chiffre est-il inférieur à l'exercice 2018 ?

M. Jean-Paul Demierre : il n'y a pas de course pour atteindre les montants du budget. Il y a eu en 2019, 800 heures de radar. La volonté n'est pas de faire un maximum d'heures de radar.

Les amendes étant aléatoires, ne pourrait-on pas minimiser les montants au budget ?

M. Jean-Paul Demierre : les chiffres sont affinés pour les budgets à venir, tout en répondant à la demande des communes et des citoyens. Par exemple, Bourg-en-Lavaux aura de nouvelles limitations de vitesse et demande des contrôles radar.

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud clôt la discussion.

Conclusions :

Au vu du rapport des comptes présenté par le Comité de direction, la Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal APOL d'adopter les conclusions amendées du préavis No 02/2020, soit :

- 1) D'approuver tel que présenté le rapport des comptes de l'exercice 2019 de l'APOL;
- 2) D'approuver telle que présentée la répartition des coûts nets de l'APOL, entre les communes pour l'exercice 2019.

Décision :

Le Président Olivier Paschoud relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis No 02/2020 est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS NO 03/2020 – RAPPORT DE GESTION 2019

Le Président M. Olivier Paschoud donne la parole à Mme Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion.

La Commission de gestion a demandé une comparaison avec les années précédentes, afin d'effectuer une analyse plus approfondie et émettre quelques recommandations. Cette année, les collaborateurs ont bénéficié d'une réduction des heures de travail hebdomadaires, ainsi qu'une 5^{ème} semaine de vacances. Il en ressort une baisse par rapport aux années précédentes, mais toujours un nombre d'heures supplémentaires relativement important. La Commission de gestion recommande que des mesures soient prises afin de réduire ce nombre d'heures, tout en respectant les besoins du service.

Si l'effectif des collaborateurs a augmenté ces dernières années, nous observons une stabilisation en 2019. La Commission de gestion avait émis une recommandation dans son rapport 2018, à savoir d'obtenir une situation prévisionnelle des besoins en effectif sur 5 ans. Elle regrette que cela n'ait pas été fait et réitère sa demande pour le prochain rapport de gestion, ce qui permettrait d'aborder l'étude du budget avec les informations suffisantes.

La Commission de gestion regrette de ne rien trouver au sujet des communications et démarches effectuées au sujet de la procédure de remplacement du commandant ainsi que du contrat de prestations APOL, malgré sa demande dans son rapport d'étude de la gestion 2018.

Conclusions :

Au vu du rapport du Comité de direction sur sa gestion 2019 et de son rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal de l'APOL d'adopter les conclusions amendées du préavis No 03/2020, soit :

- D'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud clôt la discussion.

Décision :

Le Président Olivier Paschoud relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis No 03/2020 est accepté à l'unanimité.

9. REPONSE AU POSTULAT DE M. THIERRY BUCHE

Le Président M. Olivier Paschoud donne la parole au Président du Conseil de direction M. Jean-Paul Demierre.

M. Jean-Paul Demierre fait part de son étonnement, concernant un avis paru dans le journal 24Heures du 24.6.2020, dans lequel le journaliste M. Signorel écrit des propos de M. Thierry Buche. M. Signorel avait auparavant contacté M. Jean-Paul Demierre par téléphone, qui lui a précisé que tant que le postulat ne serait pas traité, malgré le retard pris en raison des circonstances que l'on connaît, il aurait été souhaitable que M. Thierry Buche tienne son droit de réserve. M. Jean-Paul Demierre n'a lui-même donné aucun chiffre sur le postulat de M. Thierry au journaliste.

Le Président M. Olivier Paschoud donne la parole à M. Thierry Buche.

M. Thierry Buche demande au Président M. Jean-Paul Demierre s'il y a un élément de preuve irréfutable, qui démontrerait qu'il ait manqué à son droit de réserve.

M. Jean-Paul Demierre dit ne pas vouloir ouvrir une polémique, mais rappeler que la réponse doit passer au Conseil Intercommunal avant que des documents soient remis à M. Signorel.

M. Thierry Buche s'insurge et n'accepte pas l'attitude de M. Jean-Paul Demierre, qui affirmerait des choses qu'il n'a jamais faites. Il a effectivement été contacté par M. Signorel, mais n'est absolument pas entré en matière sur la réponse à ce postulat. M. Thierry Buche reproche à M. Jean-Paul Demierre de le discréditer et n'admet pas ce genre de propos, estimant qu'il s'agit là de délation pure et simple, ces termes n'ayant pas lieu d'être dans un débat démocratique.

M. Jean-Paul Demierre en prend note. Son intention n'est pas d'insinuer quoi que ce soit, mais simplement de reprendre les propos écrits par le journaliste.

M. Thierry Buche remercie le Comité de direction pour avoir rédigé une réponse écrite au postulat, mais se dit déçu et regrette les réponses évasives y figurant. La réponse au postulat ne concorderait pas à l'état d'esprit, aux critères et aux objectifs de la LOPV (Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise), notamment en matière d'action, de gestion et de coopération. M. Thierry Buche rappelle qu'il faut se remettre en question pour rester dans le droit chemin. Il a l'impression que les membres du Conseil intercommunal sont peu nombreux à prendre la parole. Il réclame des réponses plus précises et une réflexion plus approfondie.

M. Jean-Paul Demierre s'explique. 10 ans ont passé, un nouveau commandant est en poste, une nouvelle dynamique. Il pense qu'un audit serait inadéquat et qu'il serait préférable de laisser M. le Commandant Cavin prendre ses marques et se tourner vers l'avenir. Le Comité de direction se remet en question en permanence, en restant ouvert et gardant son autonomie. La gestion de la phase COVID a été remarquable, les retours positifs de la rue nous le démontrent. La proximité le touche beaucoup et notre police fonctionne bien, en collaboration avec la police de Pully (PEL) et la police cantonale vaudoise. Le Conseil de direction reste attentif aux coûts.

Discussion :

M. Mauro Contardo : Quels sont les éléments évasifs dans la réponse au postulat ?

M. Thierry Buche : suite au propos tenus par M. Jean-Paul Demierre, M. Thierry Buche se dit perturbé et a perdu le fil de son discours. Il s'en excuse auprès de l'assemblée et dit ne pas souhaiter poursuivre le débat aujourd'hui. Il répondra volontiers aux éventuelles questions lors d'une prochaine séance.

M. Jacques Paturel : contradiction entre le point 2.8. «réponse au postulat» et le tableau en page 3 du rapport de la Commission de gestion, préavis 3/2020 «mouvements du personnel». A espérer que ces chiffres se stabiliseront, afin d'éviter les rotations de personnel, en sachant que les motivations de départs sont nombreuses et diverses.

M. Jacques Paturel : économie par une fusion avec d'autres corps de police, point 2.10. «réponse au postulat», qu'en est-il des discussions en cours pour un éventuel rapprochement avec d'autres polices (par ex. PEL) ?

M. Jean-Paul Demierre : des collaborations s'ouvrent avec le COVID19, sans vouloir perdre notre autonomie et notre service de proximité, avec nos voisins de l'ouest-lausannois. Les polices de Pully (PEL) et Lutry (APOL) sont, au niveau de la CVPD, 2 associations «éclaireurs» précurseurs d'une collaboration inter-polices communales. Il s'agit pour l'instant, non pas d'une fusion, mais d'une collaboration. Un rapport vous sera transmis sur ce qui s'est passé pendant cette période.

M. Jacques Paturel relève que certains collaborateurs ne connaissent pas bien leurs communes.

M. Jean-Paul Favre, municipal de Puidoux : il y a plus de 10 ans, la grande commune et Lutry courtisait nos petites communes et Bourg-en-Lavaux, ceci afin que cette police puisse perdurer. Si les petites communes ne s'étaient pas liguées avec Lutry et Bourg-en-Lavaux, l'APOL n'existerait pas. Aujourd'hui la question se pose de savoir si Lutry a la volonté de continuer une collaboration avec les petites communes. Nous devons nous prononcer en 2021, mais il serait nécessaire que les Municipalités de Lutry et de Bourg-en-Lavaux prennent clairement position, afin que les petites communes puissent envisager (ou non) une future collaboration.

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud clôt la discussion et passe à l'acceptation de la réponse au postulat de M. Thierry Buche.

La réponse au postulat de M. le Conseiller Thierry Buche est acceptée à la majorité, avec 5 abstentions.

10. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

En préambule, M. Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire, Mme Jeannette Mathis, ainsi qu'à notre Commandant-secrétaire M. Raphaël Cavin.

Merci à la commune de Puidoux de nous accueillir dans la magnifique salle du Forestay, ce qui nous permet une installation dans le respect des distances et des directives COVID19.

Dans le cadre du plan ORCA, mis en place par l'état-major cantonal de crise, la collaboration entre la police cantonale, l'APOL et la PEL a très bien fonctionné. A signaler quelques problèmes dans les vignes et chemins de vignes, aux abords du lac et sur les places de jeux. Pendant le confinement, des actions ont été menées pour rappeler et faire respecter les directives cantonales sur l'espace public. Nous avons été la première association à fermer les plages et certaines places de jeux. Un chemin a également été fermé à Puidoux. Cette réactivité a été appréciée par la population.

La collaboration entre les différents corps de police a permis un échange de services et d'heures, sans contrepartie financière. Environ 450 heures ont été données au canton, contre environ 650 heures reçues pour l'APOL. D'entente avec le commandant de la police cantonale vaudoise, cette collaboration «action COVID» sera maintenue jusqu'en janvier 2021. Dans cette action, le collaborateur externe en service dans les locaux d'une autre police est subordonné au chef de secteur de la dite-police.

M. Jean-Paul Demierre, donne la parole au Commandant M. Raphaël Cavin, pour quelques informations complémentaires.

Dès la mi-mars, et jusqu'au 19 juin 2020, les forces opérationnelles ont été mutualisées au niveau de l'intervention de Police-Secours. Cela signifie que des gendarmes ont été intégrés dans les patrouilles APOL et que des collaborateurs ont été intégrés dans les patrouilles de la gendarmerie. Cela a permis, avec une seule patrouille, d'assurer toutes les petites interventions, en bénéficiant des compétences de chacun (y-compris judiciaires). Face à cette pandémie mondiale, il aurait été impossible de répondre aux attentes et aux problématiques posées par 5'000 personnes dans les chemins vicinaux durant les weekends, sans un appui des autres corps de police.

Pour l'APOL, il y a 5 policiers en fonction par tranches de 8 heures. Notre collaboration a permis de constituer une réserve opérationnelle cantonale avec les forces de chacun, par la mise en place de patrouilles mixtes, notamment pendant les fêtes de Pâques et les weekends. Autant de ressources ont été obtenues grâce au fait que notre Commandant a été rapidement intégré à l'état-major de conduite de la crise COVID19. Bien que représentant une surcharge de travail, cela a permis de défendre les intérêts locaux et de présenter les problématiques rencontrées dans notre propre secteur. Ce partenariat d'égal à égal avec la police cantonale a été enrichissant et efficace.

Dès le 1^{er} juillet 2020, le plan de crise ORCA a été remplacé par une opération de type CONCORDE, sous la conduite de chef de la police cantonale. Ce qui est bénéfique pour l'APOL, qui seule, ne pourrait faire face et se trouverait décimée en cas de contamination. Les collaborateurs manquants sont remplacés par la police cantonale, sans compensation pécuniaire, en toute transparence et confiance mutuelle. Une centrale commune d'achats groupés a été créée (masques, liquide désinfectant, combinaisons de protection, nettoyage véhicule après transport de personnes contaminées, etc). Le suivi des formations continues obligatoires (tir, self-défense, premiers secours) a pu être maintenue grâce à cette synergie, à raison de 10 heures par jour, en partageant nos instructeurs et en bénéficiant gratuitement des locaux de la Police cantonale vaudoise. Action poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

M. Jean-Paul Demierre remercie le Commandant pour son engagement. Dans un esprit d'ouverture et de collaboration, les Comités de Direction de l'APOL et la PEL ont mandaté les Commandants des 2 associations pour qu'ils étudient des pistes de collaborations purement opérationnelles dans le but d'optimiser leurs actions et réunir leurs forces dans cette période de crise COVID19.

Le Commandant M. Raphaël Cavin confirme. Des patrouilles mixtes APOL/PEL sont déjà sur le terrain. Un seul petit désavantage a été relevé jusqu'ici : les collaborateurs externes à leurs communes ne connaissent pas très bien les secteurs voisins. Bémol minimisé par la mixité des patrouilles.

M. Jean-Paul Demierre informe le Conseil intercommunal qu'il a été décidé d'améliorer la communication. Une page Facebook est ouverte, avec des informations sur les différentes actions mises en place dans les communes. Par exemple : opération «cyclistes» sur la Corniche. La prochaine action sera une opération «bruit», en collaboration avec le Service des automobiles.

Une réunion aura lieu à Puidoux le 16.9.20 avec les vigneronns de Lavaux, de Lutry à St-Saphorin, afin de connaître leurs attentes vis-à-vis de l'APOL.

Le Président M. Jean-Paul Demierre remercie les membres du Conseil intercommunal pour l'acceptation des préavis. Le Comité de direction a pris note de l'insatisfaction de M. Thierry Buche concernant les réponses fournies à son postulat. Des réponses plus précises aux sujets « flous » seront données ultérieurement.

M. Olivier Paschoud passe la parole à M. Jean-François Chevalley, membre du Conseil de direction.

M. Jean-François Chevalley remercie, en son nom et au nom de la Municipalité de Chexbres, tous les collaborateurs de l'APOL pour le travail effectué pendant la crise COVID19. Les prestations offertes ont été très satisfaisantes. Le besoin d'une police de proximité est une réalité. Les débordements dans les parcs et zones de détente ont été nombreux. Les conditions de travail ont été compliquées, voire même pénibles. L'approche de l'APOL a été tout-à-fait adaptée à la situation. La Municipalité de Chexbres souhaite clairement que l'APOL perdure au-delà de 2021.

M. Jacques Paturel demande si la collaboration APOL/PEL nécessite la validation du canton.

M. Jean-Paul Demierre confirme que le canton a donné son aval à cette collaboration.

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud clôt la discussion.

11. Propositions individuelles et divers

Remarque de Mme Sandra Stocco.

Mme Sandra Stocco informe le Conseil intercommunal qu'elle a eu un retrait de permis. 2 jours plus tard, lors d'une séance dans sa commune, elle a eu la mauvaise surprise d'entendre que certaines personnes avaient été mises au courant. Mme Sandra Stocco ne sait pas d'où vient la fuite et se pose la question : comment de tels dossiers sont gérés au sein de l'APOL et qu'en est-il du secret professionnel et de la protection des données.

M. le Commandant Cavin répond que tous les collaborateurs de l'APOL sont soumis au secret professionnel. Jusqu'ici, le Commandant Cavin n'a pas eu connaissance de cas tels que celui-ci. S'il y a des cas concrets mettant en cause nos policiers, la personne lésée devra déposer un dépôt de plainte pour violation du secret de fonction, qui sera instruit par le Ministère central (puisqu'il s'agit de policiers), qui fera ensuite son enquête. Il faut toutefois savoir que le journal des événements de

police est accessible à l'entier des 2'500 policiers du canton. Les dossiers «accidents» sont gérés par l'APOL, les autres dossiers sont gérés par la police cantonale.

Mme Sandra Stocco remercie M. Cavin pour ses explications et l'informe qu'il recevra un courrier de sa part pour signaler formellement ce fait.

M. Jean-Paul Demierre prend acte et attend le courrier.

M. le Commandant Cavin précise qu'il a l'obligation légale de dénoncer le cas au Ministère public, du moment qu'il est au courant de l'affaire et que la police est mise en cause.

Mme Catherine Desaulles constate qu'il y a de plus en plus de cyclistes et demande s'il y a des formations au niveau scolaire pour les enfants, avec des exercices en situation réelle.

M. le Commandant Cavin informe qu'il y a des formations dans toutes les classes pendant le cursus obligation, dans le secteur APOL. Il y a également cet été, des ateliers-vélos «passeport-vacances» dans la commune de Bourg-en-Lavaux. Il n'y a par contre aucun jardin de circulation dans le secteur Lavaux. Il y a des exercices pratiques pour les piétons et la manière de traverser une route, mais les exercices pratiques pour les vélos ne sont pas garantis.

Mme Mical Rappaz souhaiterait que l'on puisse à l'avenir considérer les questions et autres postulats amenés par les conseillers de Lutry, de manière à susciter des discussions constructives. Mme Michal Rappaz, à la lecture du rapport, ne voyait aucune manœuvre pour discréditer ou évincer qui que ce soit.

M. Thierry Buche s'adressant au Président M. Jean-Paul Demierre, déclare avec l'intime conviction avoir à cœur que le jeu et le débat démocratique soit exercé avec la justice et la vérité dans les yeux.

M. Jean-Paul Demierre répond qu'il en est également convaincu et le remercie pour son intervention.

Pour rappel, le prochain conseil aura lieu le 17 septembre 2020.

M. Jean-Paul Favre remercie les membres du Conseil de direction et du Conseil intercommunal pour leur présence et les invite à déguster un verre de Dézaley de Puidoux au foyer.

Sans autre remarque, le Président Olivier Paschoud remercie l'audience et clôt la séance.

La secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 21H30.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président

La secrétaire

Olivier Paschoud

Jeannette Mathis